

Un retour sécuritaire et durable dans les écoles publiques financées par l'État



Document d'information

Un retour sécuritaire et durable dans les écoles publiques financées par l'État

En tant qu'enseignantes et enseignants, tout ce que nous voulons est de retourner auprès de nos élèves et de reprendre au plus vite l'enseignement en personne au mieux de nos capacités pour que les enfants et les jeunes reçoivent la meilleure éducation publique financée par l'État possible. Malheureusement, la COVID-19 a posé à toutes les collectivités du pays et au monde entier des problèmes sans précédent auxquelles l'enseignement et l'apprentissage n'ont pas échappé. Les résultats du sondage pancanadien de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (CTF/FCE) auprès du personnel enseignant montrent clairement qu'un grand nombre d'enfants et de jeunes ont eu de la difficulté à apprendre en ligne. Entre le manque d'accès au wifi ou à des appareils électroniques, et les différents styles et besoins d'apprentissage, le passage à l'apprentissage en ligne a été loin d'assurer la même qualité d'éducation et a exacerbé les iniquités. Le même sondage met en lumière d'autres préoccupations importantes du personnel enseignant au sujet des conséquences négatives de l'apprentissage à distance pour de nombreux élèves. En effet, les enseignantes et enseignants disent s'inquiéter véritablement de la santé mentale et du bien-être de leurs élèves, du fait que certains d'entre eux ne reçoivent plus de repas nourrissants et que leur sécurité physique pourrait même être compromise. Pour que le retour dans les écoles se fasse de la manière la plus sécuritaire possible, il faut donner au personnel enseignant et autre le temps de retourner dans les locaux avant les élèves afin de préparer les classes selon les nouvelles exigences concernant la COVID-19. Un retour retardé ou échelonné des élèves est nécessaire pour que les protocoles fonctionnent comme ils devraient et que les écoles aient le temps d'apporter les améliorations indispensables, par exemple celles des systèmes de ventilation.

Presque six mois après que la pandémie s'est déclarée, alors que les écoles commencent à rouvrir leurs portes et que la création d'un vaccin et à plus forte raison sa distribution à grande échelle se font toujours attendre, la CTF/FCE estime moralement et économiquement incontournable que le retour dans les bâtiments scolaires se fasse de manière sécuritaire et durable si le Canada veut continuer de surmonter la crise.

Dit simplement, la CTF/FCE estime qu'il faut mettre en place des normes nationales pour que les élèves et leurs enseignantes et enseignants puissent vivre leur enseignement et leur apprentissage en toute sécurité à court et moyen terme. Ces normes devraient notamment régir les aspects suivants :

1. Les masques ou écrans faciaux
2. La distanciation physique
3. Un environnement sain (dont le nettoyage et la ventilation)
4. Le dépistage et les protocoles à appliquer si des cas de COVID-19 sont confirmés

Nous reprenons ci-dessous chacun des aspects en détail et indiquons les ressources nécessaires pour que l'enseignement et l'apprentissage reprennent et se poursuivent de la manière la plus efficace possible sans pour autant compromettre, au-delà des risques inévitables, la santé et le bien-être des élèves, du personnel enseignant et des autres travailleurs et travailleuses de l'éducation.

1. Les masques ou écrans faciaux

En août 2020, le port d'un couvre-visage tel qu'un masque en tissu ou un écran facial est devenu obligatoire dans la plupart des lieux publics intérieurs au Canada et dans de nombreux autres pays qui ont réussi à aplanir la courbe de la COVID-19. Ainsi, les masques doivent toujours être portés, sans exception, dans les lieux comme les épiceries, les hôpitaux, les moyens de transport public et les édifices de l'administration publique. La raison de cette obligation repose sur les preuves selon lesquelles les masques, en réduisant l'accumulation de pathogènes aéroportés, limitent grandement le risque de transmission de la COVID-19 dans les lieux intérieurs où il peut être difficile d'observer une distance physique suffisante.

Afin de mieux protéger les élèves et leurs enseignantes et enseignants, et pour que les écoles puissent rouvrir et rester ouvertes, la CTF/FCE recommande instamment aux gouvernements :

- de décréter le port du masque ou de l'écran facial obligatoire pour les élèves, le personnel enseignant et les autres travailleurs et travailleuses de l'éducation, de la maternelle à la 12^e année, à l'intérieur des bâtiments des écoles publiques et dans les autobus scolaires en tout temps;
- de faire que les provinces et les territoires :
 - a) fournissent au personnel enseignant et aux autres travailleurs et travailleuses de l'éducation une provision illimitée de masques de qualité médicale;
 - b) fournissent aux élèves un minimum de trois masques réutilisables et une provision illimitée de masques jetables.

2. La distanciation physique

La distanciation physique s'est rapidement imposée comme un moyen essentiel de combattre la pandémie de COVID-19 au printemps et les preuves se sont accumulées selon lesquelles le maintien d'une distance d'au moins deux mètres entre les gens a contribué à stopper la transmission de la maladie. Les pays, comme les États-Unis et Israël, qui ont assoupli ces mesures prématurément ont connu une rapide augmentation des infections et donc ne peuvent rouvrir les écoles. Le Canada doit éviter de faire la même erreur en assouplissant les règles de distanciation physique dans les bâtiments et les moyens de transport scolaires.

Il faut adopter des mesures qui permettent d'observer deux mètres de distance physique dans les écoles. Ces mesures pourraient inclure un grand nombre ou la totalité des suggestions ci-dessous en fonction de l'école et du milieu communautaire :

- Réduction de la taille des classes à un maximum de 15 élèves et donc création d'un plus grand nombre de classes pour lesquelles il faudra engager du personnel supplémentaire;
- Échelonnement de la rentrée scolaire;
- Évitement des grands rassemblements d'élèves et de membres du personnel, comme les assemblées, les dîners, les rencontres de sports d'équipe, les excursions scolaires ou les activités parascolaires où il n'est pas possible d'observer une distance physique;
- Échelonnement des récréations et des dîners;
- Installation de lavabos dans toutes les classes;
- Installation de barrières ou d'écrans là où c'est nécessaire (réception, cafétéria, etc.)
- Utilisation d'autres lieux publics inutilisés ou rarement utilisés pour le moment pour y accueillir des classes, et prise en considération des options commerciales et autres :
 - ✓ universités
 - ✓ églises
 - ✓ centres communautaires
 - ✓ édifices de l'administration publique
 - ✓ centres de conférence
- Réorganisation des trajets des autobus scolaires afin qu'ils ne desservent qu'une seule école (ou conseil ou commission scolaire) chacun de manière à éviter le mélange des populations scolaires. Cela pourrait entraîner la création de trajets additionnels.

3. Un environnement sain

Il importe de nettoyer le plus possible les écoles pour limiter au maximum les risques de transmission du virus dans la communauté scolaire. Cela suppose le nettoyage fréquent des surfaces les plus touchées et en particulier dans les zones partagées par de multiples élèves et membres du corps enseignant. La tâche de nettoyage ne doit pas incomber au personnel enseignant qui aura déjà à composer avec une dynamique de classe complètement nouvelle et à soutenir les nombreux élèves éprouvés par les situations très difficiles qu'ils ont pu vivre depuis la fermeture des écoles. En conséquence, des fonds devront être réservés au recrutement de responsables de l'entretien. Concrètement, la CTF/FCE recommande avec insistance au gouvernement :

- d'accroître la fréquence des nettoyages, en particulier des toilettes, de la cafétéria ou autres services de restauration et des surfaces ou de l'équipement fréquemment utilisés (p. ex. les aiguisoirs, les poignées et les boutons, les poignées de porte, les robinets, les fontaines, les jouets, les appareils électroniques, les rampes et les sièges d'autobus, et les livres);

- d'accroître la fréquence de nettoyage des objets et surfaces couramment utilisés compte tenu des particularités de l'école, p. ex. les bureaux, les surfaces et l'équipement des laboratoires de science, et les ordinateurs et autres appareils électroniques;
- de prévoir la désinfection et le nettoyage réguliers de l'équipement essentiel partagé (p. ex. les appareils électroniques) avant et après chaque usage;
- d'éviter autant que possible d'utiliser l'équipement ou les fournitures à usage commun;
- de veiller à la bonne ventilation des locaux en modernisant ou en réparant les systèmes de ventilation existants ou en achetant de nouveaux pour qu'ils respectent les normes mesurables minimales applicables aux écoles, surtout que le virus de la COVID-19 est un agent pathogène à la transmission aéroportée susceptible d'entraîner la mort, mais aussi pour régler éventuellement les autres problèmes de ventilation connus dans certaines écoles. Au nombre des mesures suggérées pourraient figurer les suivantes :
 - L'installation et l'entretien de filtres à particules à haute efficacité ou d'autres dispositifs d'efficacité encore supérieure dans chaque salle de classe et dans les autres parties de l'école et les bâtiments d'appoint utilisés pour l'enseignement, et l'évaluation et l'utilisation d'autres options de filtrage et de circulation de l'air au besoin;
 - L'amélioration des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) existants;
 - La détermination des taux d'échange d'air, p. ex. pour les systèmes CVC;
 - L'offre de mesures de rechange pour la circulation et la filtration de l'air dans les bâtiments sans système de réglage du chauffage, de la ventilation et de la climatisation, comme ceux qui sont dotés de systèmes à eau chaude;
 - L'offre de mesures de rechange pour la circulation et le renouvellement de l'air dans les bâtiments dotés de fenêtres qui ne s'ouvrent pas ou de fenêtres inadaptées;
 - L'évaluation de la circulation de l'air dans chacune des salles de classe et dans le reste de l'école et les bâtiments d'appoint et l'élaboration d'un plan afin d'assurer une aération et un filtrage de l'air optimaux localement, compte tenu des obstacles à la circulation que peuvent causer les autres mesures de prévention comme les barrières en Plexiglas.

4. Le dépistage et les protocoles à appliquer si des cas de COVID-19 sont confirmés

Un système de dépistage adéquat de la COVID-19 doit être établi pour les élèves, le personnel enseignant et les autres travailleurs et travailleuses de l'éducation. Des protocoles doivent aussi être adoptés bien avant que des cas d'infection ne se déclarent et que des élèves ou des membres du personnel ne reçoivent un diagnostic de COVID-19 positif. Conformément aux [Directives de la Santé publique relatives à la COVID-19 à l'intention des écoles](#), la CTF/FCE recommande aux gouvernements

de fournir les fonds et les ressources qui permettront aux écoles de mettre en place les mesures suivantes :

- Un système de [dépistage actif ou passif](#) culturellement adapté pour toutes les personnes qui entrent dans l'école;
- Des affiches et des marques sur le plancher, conçues dans un langage adapté à l'âge, à l'intention des enfants, des jeunes, des familles, du personnel et des bénévoles, entre autres pour rappeler l'obligation de rester à la maison en cas de symptômes ou d'exposition à la COVID-19;
- Des mesures de sensibilisation des enfants, des jeunes et du personnel scolaire, dans un langage respectueux et adapté à l'âge et au handicap, aux symptômes de la COVID-19, y compris des instructions qui, notamment en évitant la stigmatisation, encouragent les destinataires à parler à un ou une membre du personnel dès qu'ils commencent à ressentir des symptômes;
- Des mesures imposant aux enfants, aux jeunes, aux membres du personnel et aux bénévoles de rester à la maison s'ils présentent des [symptômes de la COVID-19](#) jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux critères permettant de suspendre l'isolement, avec l'accord des autorités publiques de la santé locales ou d'une ou un prestataire de soins de santé;
- Des mesures interdisant aux personnes qui présentent des symptômes de COVID-19 ou qui ont été exposées à la maladie (dans les 14 derniers jours) de rentrer dans l'école;
- Des mesures prévoyant la fermeture immédiate de l'école pendant une période d'environ 48 heures afin de permettre un nettoyage intensif, le retraçage des contacts et la communication de l'information nécessaire.